



Nb des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 17

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance Ordinaire du 3 juillet 2024 – 18 h 30

La séance a été ouverte sous la présidence de Denis SCHITZ,

Membres présents : Sylvie BECQUER, Albert BROSSARD, Pascal FOUQUET, Anthony SARTORI, *adjoints*, Michel D'AMORE, Claire DANDA, Joëlle FRIEDRICH, Aurélie GUILHEM, Sylvain JACQUE, Sarah MALINOWSKY, Philippe MOURAUX, Laurent SACCHET, Rémi SCHAEDEGEN, Virginie TOTH, Pierre WAGNER, Jean-Paul WEBER, *conseillers municipaux*

Membres absents excusés : Sophie GRZELAK, Sandrine HELES, *conseillers municipaux*

Procuration : /

Convocation du 29/06/2024 – Affichée le 29/06/2024

Le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Contribution financière des collectivités au titre de la mission de vérification des dossiers CNRACL / Conventionnement,
2. Opération d'Ordre – Virement de crédit,
3. Adhésion Commune de ROCHONVILLERS au SMIVU Fourrière du Jolibois,
4. Aménagement terrain de jeux rue Alain GERBAULT,
5. Concertation sur l'isolement et le déplacement des séniors de la Commune,
6. Subvention exceptionnelle feu d'artifice 2024,
7. Ouverture à toutes propositions.

1. CONTRIBUTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES AU TITRE DE LA MISSION DE VERIFICATION DES DOSSIERS CNRACL / CONVENTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, accepte et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission d'assistance du Centre de Gestion de la Moselle sur les dossiers de retraite pour les agents relevant de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

2. OPERATION D'ORDRE – VIREMENT DE CREDIT

Le Conseil Municipal prend acte du virement de crédit n° 01-2024 du 28 mai 2024, relatif à l'opération comptable concernant le remboursement intervenu au titre d'un trop perçu d'une subvention AMISSUR 2023 (amende de police).

3. ADHESION COMMUNE DE ROCHONVILLERS AU SMIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de ROCHONVILLERS au SMIVU Fourrière du Jolibois de MOINEVILLE.

4. AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE JEUX RUE ALAIN GERBAULT A TRESSANGE

Sur proposition du groupe de travail concernant l'aménagement du terrain de jeux rue Alain GERBAULT à TRESSANGE,

Le Conseil Municipal accepte le projet, décide d'entreprendre les travaux ainsi que d'acquérir le mobilier urbain. Le montant de l'enveloppe financière ouverte au budget s'élève à 60 000 € TTC.

D'autre part, le Conseil Municipal décide de maintenir en l'état les jeux installés dans le lotissement « Les Arbrisseaux » de BURE.

5. CONCERTATION SUR L'ISOLEMENT ET LE DEPLACEMENT DES SENIORS

Après l'exposé de M^{me} Sylvie BECQUER, vice-présidente du CCAS, sur l'isolement et le déplacement des séniors de la Commune, le Conseil Municipal se déclare solidaire de l'action engagée et notamment la distribution d'un questionnaire auprès de personnes âgées de 75 ans et plus.

D'autre part, M^{me} Joelle FRIEDRICH indique la création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS). Cette CPTS est conçue pour aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner. Le bénéfice attendu est aussi une plus grande fluidité des parcours de santé pour le patient.

6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE TIR D'UN FEU D'ARTIFICE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8 000 € à l'Association « Les Belles du Pays Haut », à l'occasion du feu d'artifice qui sera tiré le samedi 24 août 2024 au boulodrome de BURE, suite au 10^{ème} rassemblement de véhicules anciens et de prestige, organisé chaque année. La traditionnelle brocante et une bourse aux pièces se tiendront le dimanche 25 août 2024, toute la journée.

7. AUTRES POINTS EVOQUES AU COURS DE LA SEANCE

- Le Conseil Municipal prend acte et déplore la fermeture de la boulangerie de TRESSANGE. Il charge le Maire de suivre l'évolution de cette affaire afin qu'un commerce de cette nature soit rétabli dans les meilleurs délais dans la Commune.

- Modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme : avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de la Région Grand Est. Une évaluation environnementale devra être réalisée.

- Tempête et inondations du samedi 29 juin 2024 : suivi des dégâts occasionnés.

- Situation financière de la Commune : avis très favorable des services fiscaux.

- Prise de fonction d'un nouveau Commandant à la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AUDUN LE TICHE et environs.

- Débat sur l'aménagement d'un terrain de sport synthétique dont la procédure semble faire polémique.

- Bruits de voisinage : aménagement des horaires à reconsidérer.

Séance levée à 20h30

Prochaine séance du Conseil Municipal programmée mi septembre – 18h30

TRESSANGE, le 10 juillet 2024

Le Maire,



Denis SCHITZ